

## Etude et conception d'un projet de rampe d'accès PMR place de l'Amérique Latine

### CAHIER DES CHARGES

#### Phase conception

Le présent cahier des charges correspond à la première phase qui doit aboutir à la proposition de maquettes de l'ouvrage en CAO par les étudiants.

**Pour envisager une phase de fabrication, l'ouvrage devra se conformer à toutes les prescriptions techniques et aux règles de l'art requises pour leur réalisation et respecter toutes les recommandations, présentes et à venir, qui pourraient être transmises par la Ville de Saint Nazaire.**

#### CONTEXTE

L'objectif du projet est de faciliter la circulation entre la Place de l'Amérique latine et le stationnement de la Place des Antilles séparés par des emmarchements, en proposant la mise en place d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



Cette disposition, expérimentée dans le cadre d'une manifestation, a contribué à l'accessibilité universelle de l'esplanade, en proposant un aménagement destiné à la fois aux personnes en situation de handicap, aux familles avec poussettes ou aux personnes âgées par exemple.

Cependant, la rampe provisoire ne répond pas aux exigences listées ci-après pour une installation plus pérenne, correspondant au temps d'une réflexion plus globale sur l'évolution de ce secteur.

La conception de l'ouvrage doit intégrer plusieurs aspects :

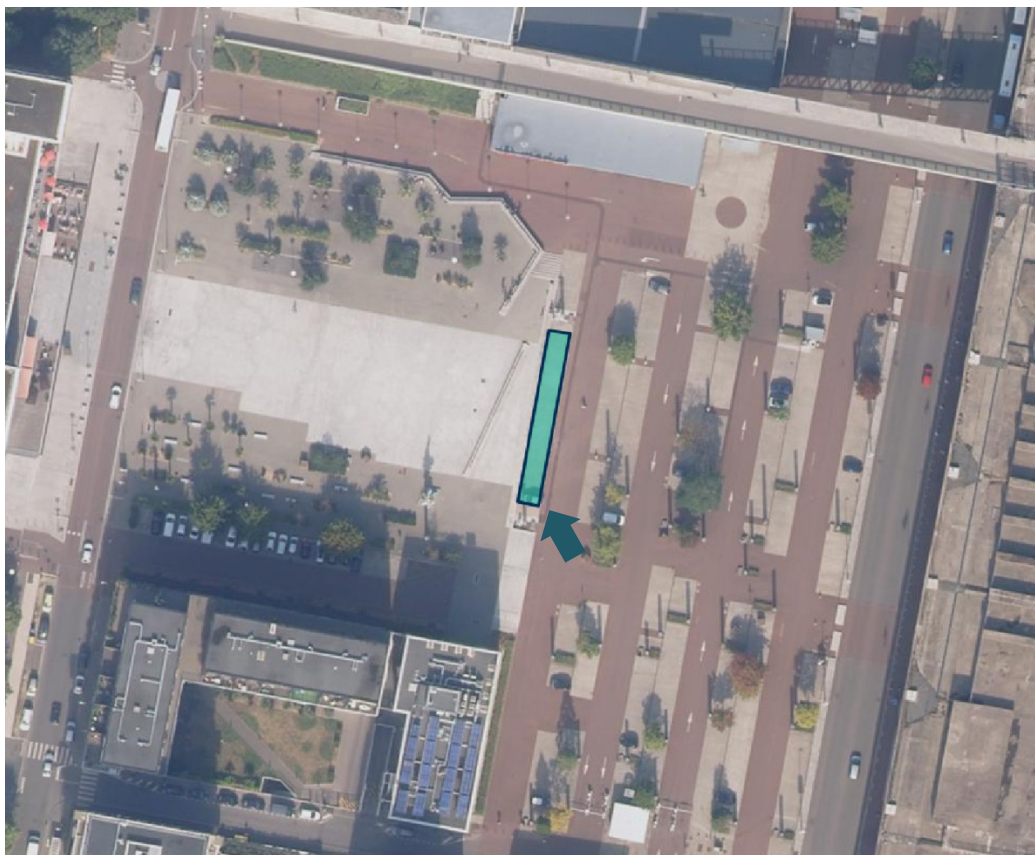
- répondre à un usage, c'est-à-dire le franchissement de la dénivellation par des piétons uniquement (pas de passage d'engins), dont des PMR ;
- respecter les normes et règles de l'art de conception (exemple : charge d'exploitation de 500 daN/m<sup>2</sup>)
- envisager la réversibilité de l'aménagement, notamment en limitant les points d'appui, d'ancrage dans le sol ;
- intégrer les contraintes d'intervention des services de la Ville (propreté, réseaux...) ;
- apporter une réponse esthétique, en dialogue avec l'aménagement du quartier Ville Port créé dans les années 90 lors de la reconversion de la base sous-marine.

## PROGRAMME

Au regard des autres usages de la place (stationnement, manifestations...), et pour proposer un aménagement offrant les mêmes fonctionnalités à tous, l'accès à privilégier depuis la partie basse est au contact du grand emmarchement.

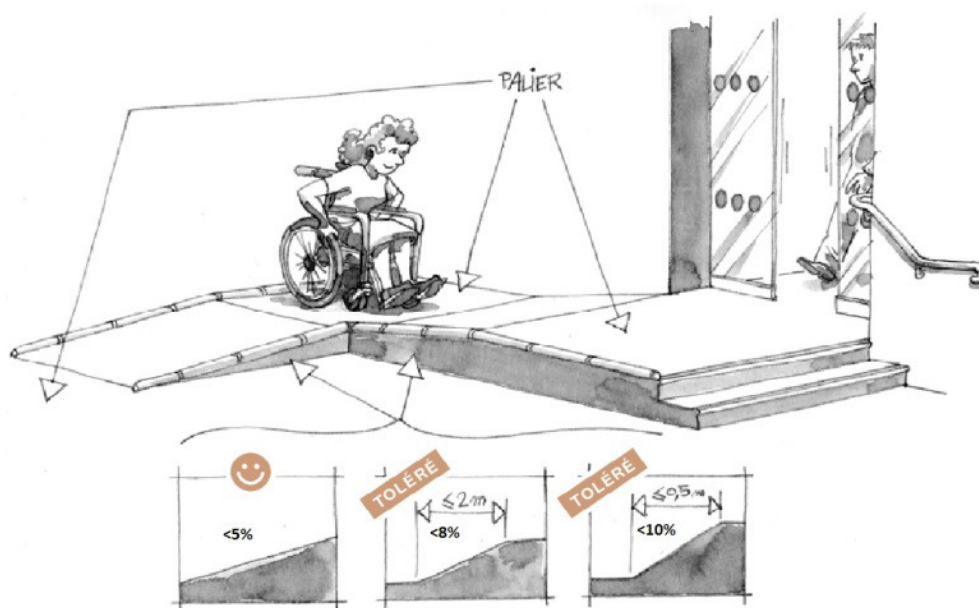
L'emprise disponible pour l'implantation de la rampe correspond à la zone de stationnement en béton (épaisseur de 15 cm minimum), en respectant une distance minimum vis-à-vis des luminaires existants et des bornes foraines d'au moins 3 m. La présence de réseaux enterrés sera à confirmer par une déclaration de travaux (DT) conformément au code de l'Environnement.

La hauteur à franchir d'après le plan topographique fourni est d'environ 1 m. La rampe devra répondre aux caractéristiques décrites ci-après.



Caractéristiques de la rampe conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005

largeur minimale	1,40 m
pente	< 5% Sur une longueur $\leq 2$ m : jusqu'à 8% Sur une longueur $\leq 0,50$ m : jusqu'à 10%
palier de repos	1,40 x 1,20 m Tous les 10 m si pente $\geq 4\%$ A chaque changement de direction En haut et en bas de chaque pente
ressaut	$\leq 2$ cm (pas de ressauts successifs)
dévers, pente en travers	$\leq 2\%$
protection	1 bordure chasse-roues pour une hauteur de chute $\geq 0,40$ m 1 garde-corps préhensible pour une hauteur de chute $\geq 1$ m conforme à la norme NF P 01-012 – voir annexe 1
guidage	1 main courante d'un côté au-delà d'une pente de 4%
sol	Non meuble, pas de trou ni de fente supérieurs à 2 cm



## IMAGES REFERENCES

De larges possibilités sont offertes par le matériau en conservant une simplicité dans les formes pour la rampe, le garde-corps ou le chasse-roue en respectant les normes et règles de l'art en vigueur.

